

Tercera Conferencia de las Naciones Unidas sobre los Países Menos Adelantados (volver al índice)

14 de Mayo de 2001 al 20 de Mayo de 2001

Bruselas,

Sitio oficial <http://r0.unctad.org/conference/spanish/idc3.htm>

Documento completo (Francés): <http://r0.unctad.org/conference/spanish/idc3.htm>

Nota.- No fue posible abrir ni el documento en español ni el de inglés

DÉCLARATION DE BRUXELLES

A/CONF.191/12

(Résumé)

(...)

Nous, gouvernements des États participant à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Réunis à Bruxelles en mai 2001, première année du nouveau millénaire, pour affranchir nos semblables, femmes, hommes et enfants, de l'état indigne et déshumanisant d'extrême pauvreté,

Nous **reconnaissons** que les PMA sont avant tout eux-mêmes responsables de leur propre développement, mais que leurs efforts doivent être concrètement et fortement appuyés au niveau international par les gouvernements et par les organisations internationales dans un esprit de coresponsabilité, par le biais de véritables partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé.

(...)

(...)

Nous **réaffirmons** notre engagement de contribuer au développement des 49 PMA et d'améliorer la vie des plus de 600 millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui vivent dans ces pays. Nos efforts communs seront une importante contribution à la réalisation des objectifs internationaux de développement et à la concrétisation des aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement.

**PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

A/CONF.191/11

INTRODUCTION

(...)

I. OBJECTIFS

(...)

8. Les questions intersectorielles suivantes sont considérées comme prioritaires dans le Programme d'action: élimination de la pauvreté, égalité entre les sexes, emploi, gouvernance nationale et internationale, renforcement des capacités, développement durable, problèmes particuliers des PMA sans littoral et des petits PMA insulaires, et difficultés rencontrées par les PMA touchés par des conflits.

9. L'élimination de la pauvreté exige une perspective élargie, tenant compte non seulement des aspects purement économiques du problème, mais aussi de ses dimensions sociales, humaines et environnementales. Cela implique de porter une attention accrue à des questions telles que la bonne gouvernance (aux niveaux national et international) et la lutte contre la corruption, le respect de tous les droits de l'homme reconnus à l'échelon international, les questions d'égalité

entre les sexes, le renforcement des capacités et des institutions, la fourniture de services sociaux et la protection de l'environnement. La majorité des pauvres vit dans es zones rurales. Accroître la capacité productive durable de l'agriculture et de la pêche ain si que les revenus des individus travaillant dans ces secteurs dans les PMA est donc une priorité fondamentale. Les femmes continuent de constituer la vaste majorité des pauvres, à tous points de vue, économiques et autres.

(...)

11. Il existe des liens importants entre le développement, la lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les sexes. L'égalité entre les sexes et l'intégration des questions relatives aux femmes sont donc des éléments stratégiques essentiels de la lutte contre la pauvreté.

(...)

II. CADRE DU PARTENARIAT

(...)

Engagement 1: Encourager une action axée sur la population

(...)

23. Une stratégie efficace d'élimination de la pauvreté devrait viser à renforcer les capacités matérielles, sociales et humaines, notamment par l'égalité d'accès aux ressources productives et aux services sociaux et services de santé et d'éducation. Il est essentiel de donner aux pauvres les moyens de contribuer à cette transformation sociale et d'exprimer leurs intérêts et leurs vues. Avec l'aide de leurs partenaires de développement, les PMA doivent faciliter ce processus en instaurant un environnement favorable du point de vue de la politique générale, du droit et des institutions, tout en améliorant la portée et l'efficacité des services fournis aux pauvres. Il faut renforcer le rôle des femmes et remédier aux inégalités dont elles souffrent en intégrant un souci de prise en compte de leurs intérêts dans tous les aspects directifs, juridiques et institutionnels. Il faut en outre mobiliser les énergies des jeunes, qui constituent actuellement plus de 50 % a population des PMA.

24. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

a) Soutenir les initiatives aidant les pauvres, en particulier les femmes, à prendre en main leur destin et à accroître leurs capacités d'améliorer leur accès aux possibilités qui s'offrent à eux, aux services sociaux de base et autres types de services, ainsi qu'aux ressources productives, et à en tirer un meilleur parti;

29. Les PMA et leurs partenaires de développement axeront leur action sur les objectifs suivants:

i) Action des PMA

(...)

h) S'efforcer de protéger et de promouvoir pleinement l'égalité entre les sexes, la non-discrimination et l'émancipation des femmes, ce qui peut contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie ainsi qu'à la promotion de la croissance et d'un développement durable;

i) Promouvoir une représentation et une participation effectives des femmes dans tous les domaines de la prise de décisions, y compris au processus politique à tous les niveaux;

Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

30. Les femmes, les hommes et les enfants sont la principale richesse des PMA, et il convient de mettre pleinement à profit leur potentiel en tant qu'agents et bénéficiaires du développement. Les efforts déployés pour renforcer les capacités humaines dans les PMA ont été entravés par de faibles taux de scolarisation, la mauvaise santé et la malnutrition, le manque d'hygiène, la prévalence de la pandémie de sida, en particulier en Afrique, le paludisme, la tuberculose et autres maladies transmissibles, ainsi que par des catastrophes naturelles et autres. Un rang de

priorité élevé devra être accordé à l'amélioration de la situation dans ce domaine au cours de la décennie. Une priorité immédiate est de concentrer davantage d'efforts sur la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, ainsi que sur leurs répercussions sociales et économiques. Parallèlement, des politiques et des stratégies à plus long terme doivent être poursuivies en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de développement rural, en tenant dûment compte des synergies intersectorielles.

(...)

A. Infrastructure sociale et services sociaux

32. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

(...)

c) Offrir une formation, notamment une formation en cours d'emploi, aux prestataires de services sociaux, en particulier aux enseignants et au personnel de santé, en mettant l'accent sur la parité entre les sexes;

(...)

C. Éducation et formation

Buts et objectifs

36. Des politiques et des mesures seront mises en œuvre pour atteindre les buts et objectifs suivants:

(...)

b) Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici 2015, s'agissant en particulier des femmes, et assurer un accès équitable à une éducation de base et à l'éducation permanente pour tous les adultes⁴;

c) Éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation primaire et secondaire d'ici 2005, et parvenir à l'égalité entre les sexes en matière d'éducation d'ici 2015, en veillant plus particulièrement à garantir aux filles un accès intégral et égal à une éducation de base de qualité⁵.

(...)

37. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

(...)

b) Mobiliser les énergies politiques nationales et internationales en faveur de l'éducation pour tous et développer ou renforcer les actuels plans d'action nationaux pour l'éducation, comme convenu à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Dakar, en les intégrant aux programmes de réduction de la pauvreté et de développement, de façon que toutes les filles et tous les garçons, toutes les femmes et tous les hommes puissent acquérir les compétences essentielles nécessaires pour participer pleinement à la vie économique;

c) Remédier aux déséquilibres des politiques d'enseignement qui avantagent les garçons et les milieux urbains, le cas échéant, en agissant à la fois sur la demande et sur l'offre, en améliorant les programmes d'enseignement et la formation des enseignants de façon qu'ils soient plus sensibles aux disparités entre les sexes, et améliorer le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales;

(...)

g) Renforcer l'éducation informelle en vue de promouvoir l'alphabétisation des adultes, femmes et hommes;

(...)

D. Santé, nutrition et hygiène

Buts et objectifs

38. Des politiques et des mesures seront mises en œuvre pour atteindre les buts et objectifs suivants:

(...)

g) Augmenter de 60 % la proportion des femmes bénéficiant de soins de santé maternelle et de soins prénatals;

h) Réduire de moitié, d'ici à 2015, les taux de malnutrition parmi les femmes enceintes et les enfants d'âge préscolaire;

(...)

j) Promouvoir la santé et la survie des enfants et réduire aussi rapidement que possible les disparités tant entre pays développés et pays en développement qu'à l'intérieur de ces pays en veillant tout particulièrement à faire disparaître les situations de mortalité excessive et évitable parmi les nourrissons et enfants de sexe féminin;

39. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

a) Mettre en place des systèmes de santé accordant une attention toute particulière aux groupes les plus pauvres de la société, en encourageant la participation de la population, y compris, lorsque cela est possible, celle de structures traditionnelles dont l'utilité est démontrée, à la planification et à la gestion de services de santé de base, ainsi qu'à la promotion de la santé et à la prévention des maladies, tout en veillant à assurer l'équité entre les sexes;

41. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

(...)

c) Promouvoir des programmes éducatifs insistant sur la tolérance face aux différences de race, de religion, de sexe, d'âge ou d'origine ethnique;

(...)

e) Renforcer les organismes de microcrédit existants ou en créer, afin de fournir des crédits, de mobiliser l'épargne et de fournir des services financiers et services aux entreprises connexes à l'intention d'un nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté, en particulier des femmes.

(...)

Engagement 4: Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

42. Dans les PMA, l'accélération de la croissance et d'un développement durable est entravée par divers obstacles d'ordre structurel concernant l'offre, dont: la faiblesse de la productivité; le manque de ressources financières; les carences des infrastructures matérielles et sociales; la pénurie de ressources humaines qualifiées; la dégradation de l'environnement; l'insuffisance des moyens institutionnels, notamment des services d'appui au commerce, dans le secteur public comme dans le secteur privé; la faiblesse des capacités technologiques; l'absence d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à l'établissement de partenariats entre secteur

public et secteur privé; enfin, la difficulté qu'ont les pauvres et surtout les femmes à accéder aux ressources et aux services nécessaires à la production. Pour les PMA sans littoral ou insulaires, ces difficultés sont aggravées par des handicaps géographiques. Pour stimuler la capacité de production, un certain nombre de facteurs sont indispensables: des conditions macroéconomiques stables, un cadre législatif et réglementaire propice, des infrastructures institutionnelles, matérielles et sociales adéquates et un secteur privé dynamique. Pour étayer un environnement favorable au développement économique, il faut qu'il y ait un dialogue véritable entre les pouvoirs publics et le secteur privé, et que les politiques suivies pour assurer le développement du commerce, de l'investissement et des entreprises soient compatibles entre elles. Il importe aussi d'encourager et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques par les sociétés. L'appui accordé devrait prendre pour base les programmes d'action ou les stratégies de lutte contre la pauvreté dont les PMA se sont dotés au niveau national.

(...)

C. Développement des entreprises

(...)

52. Le secteur privé peut jouer un rôle majeur dans l'éradication de la pauvreté en contribuant à la croissance économique et en créant des emplois. Il faudrait s'attacher tout particulièrement aux besoins des micro, petites et moyennes entreprises, notamment de celles qui sont dirigées par des femmes, ainsi qu'à la mise en place d'un secteur financier viable.

53. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

a) Créer un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat, notamment en offrant des moyens de financement qui pourront prendre des formes nouvelles et novatrices, et en mettant en place des services d'appui aux entreprises ciblées, visant les micro, petites et moyennes entreprises, dont celles qui sont dirigées par des femmes, en zone rurale comme en zone urbaine;

(...)

E. Agriculture et agro-industries

57. L'agriculture est le pilier de l'économie des PMA: c'est sur elle que reposent la sécurité alimentaire, les recettes en devises, le développement industriel et rural et la création d'emplois. Les PMA et leurs partenaires devraient engager de nouvelles réformes, compte tenu des préoccupations des PMA en matière de développement, afin d'améliorer la capacité de production de l'agriculture et de la pêche, de renforcer la productivité et la compétitivité, de diversifier les exportations et d'accroître la valeur ajoutée à la transformation et à l'exportation des produits agricoles. La priorité la plus importante est donc d'augmenter la capacité de production de l'agriculture et de la pêche ainsi que les revenus des personnes qui travaillent dans ces secteurs. Cela exige de nouveaux investissements dans la recherche, régionale et nationale, consacrée à l'agriculture et à la pêche ainsi que dans l'infrastructure rurale, la vulgarisation des meilleures pratiques de culture et de pêche et le recours à des techniques novatrices et viables à long terme, ainsi que des conseils en matière de commercialisation, des instruments de financement structuré et efficace et un régime foncier assurant une plus grande sécurité, notamment la possibilité pour les femmes d'obtenir et d'exploiter des terres, quelle que soit leur situation matrimoniale.

(...)

58. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

(...)

c) Améliorer l'accès des pauvres, en particulier des femmes, aux services d'appui et aux ressources productives, en particulier la terre, l'eau, le crédit et les services de vulgarisation;

(...)

G. Développement rural et sécurité alimentaire

61. Dans les villes comme dans les campagnes, la pauvreté se caractérise avant tout par l'absence de sécurité alimentaire. Quelque 70 % des populations pauvres qui ne jouissent pas de cette sécurité sont des ruraux, dont beaucoup de petits paysans auxquels leur production permet tout juste de survivre, ou des paysans sans terre qui s'efforcent de vendre leur force de travail. L'élimination de la pauvreté est indispensable à l'amélioration de la sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit s'inscrire dans le cadre plus large d'un développement rural durable et de l'élimination de la pauvreté. Dans de nombreux pays, les femmes assurent l'essentiel de la production alimentaire, mais il faut qu'elles aient le droit d'être propriétaires de terres et d'hériter de terres, notamment pour obtenir du crédit, une formation et les instruments nécessaires, et pour rendre plus productives les terres cultivées et être en mesure de mieux se nourrir elles-mêmes et nourrir leurs familles. Tout sera mis en œuvre pour atteindre au plus vite l'objectif fixé au Sommet mondial de l'alimentation, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes chroniquement sous-alimentées d'ici à 2015. Le taux de prévalence élevé du sida dans les zones rurales a, à l'heure actuelle, des effets catastrophiques sur la productivité agricole et la sécurité alimentaire: des mesures doivent être prises pour y porter remède.

62. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) Action des PMA

(...)

b) Renforcer les organismes locaux et mettre en œuvre des politiques et des lois assurant aux femmes comme aux hommes un accès plus équitable et plus sûr à la propriété et au contrôle des ressources naturelles, en particulier la terre, l'eau, les pêcheries et les forêts;

c) Renforcer les organismes d'aide au développement agricole et rural et faciliter leur adaptation aux évolutions en cours, en consultation avec les utilisateurs et en accordant l'importance voulue aux inégalités fondées sur le sexe et autres inégalités en matière d'accès aux services;

(...)

j) Entreprendre des réformes législatives et administratives pour donner aux femmes un accès complet et égal aux ressources économiques, y compris le droit de posséder des terres et d'en hériter, le crédit, les ressources naturelles et les technologies appropriées.

(...)

H. Tourisme durable

63. Le tourisme international est l'un des rares secteurs économiques ayant permis aux PMA d'accroître leur participation à l'économie mondiale. Il peut servir de moteur à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté, à l'instauration de l'égalité entre les sexes et à la protection du patrimoine naturel et culturel. Ce fait est principalement imputable aux avantages comparatifs considérables dont disposent la plupart des PMA et qui sont porteurs d'une spécialisation viable dans le tourisme. Dans nombre de PMA, le tourisme ne figure pourtant pas parmi les secteurs prioritaires du développement socioéconomique.

(...)

67. Les PMA prendront les mesures suivantes:

(...)

j) Mettre en œuvre des mesures permettant aux femmes des PMA, en particulier aux femmes chefs d'entreprise, d'exploiter les possibilités créées par les réformes des politiques commerciales et atténuer les effets négatifs que ces réformes pourraient avoir pour elles;
(...)

68. Les partenaires de développement, agissant notamment dans le cadre des instances multilatérales compétentes, prendront les mesures suivantes:
(...)

g) Aider les PMA dans les efforts qu'ils déploient pour permettre aux femmes, en particulier les femmes chefs d'entreprise, de mettre à profit les possibilités créées par les réformes des politiques commerciales et pour atténuer les effets négatifs que ces réformes pourraient avoir pour elles;

(...)

73. Les menaces à long terme qui pèsent sur l'environnement mondial concernent tous les pays et il importe de s'attaquer de toute urgence à ce problème sur la base du principe d'une responsabilité commune, mais différenciée. Les PMA sont extrêmement vulnérables aux événements d'origine naturelle, notamment les catastrophes naturelles, souffrent de graves handicaps structurels et sont très sensibles aux effets de phénomènes écologiques mondiaux tels que la perte de diversité biologique et les changements climatiques, qui, entre autres choses, accentuent la sécheresse, la désertification et l'élévation du niveau des mers. Les PMA contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre alors qu'ils sont les plus vulnérables et ont le moins de moyens de faire face aux effets négatifs des changements climatiques. Cette vulnérabilité crée de grandes incertitudes, compromet les perspectives de développement de ces pays et se répercute tout spécialement sur les pauvres, en particulier les femmes et les enfants. La dégradation de l'environnement dans les PMA découle aussi de la pauvreté qui prive les ménages, les communautés villageoises ou les entreprises des moyens et des techniques nécessaires pour préserver l'environnement. La croissance économique, le développement social et l'élimination de la pauvreté constituent la priorité absolue dans les PMA et sont eux-mêmes indispensables à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière de développement durable. L'élimination de la pauvreté est la condition *sine qua non* d'un développement durable et doit être envisagée de façon globale et intégrée, en tenant pleinement compte des besoins prioritaires légitimes des PMA.

A. Protéger l'environnement

(...)

75. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) *Action des PMA*

(...)

d) Renforcer le rôle important joué par les femmes dans la gestion des terres et des forêts ainsi que dans le choix et la diffusion d'une technologie appropriée;

(...)

B. Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles

(...)

77. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes:

i) *Action des PMA*

a) Renforcer l'action et les mécanismes destinés à atténuer les conséquences des catastrophes, en prêtant tout particulièrement attention aux pauvres, en particulier aux femmes et aux enfants, et associer les communautés locales et les ONG aux opérations d'atténuation des effets des catastrophes, de planification préalable et de secours, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide;

(...)

A. Mobilisation des ressources intérieures

80. Pour accroître la mobilisation des ressources intérieures et réduire la dépendance à l'égard du financement extérieur, il est essentiel de mettre en place une base structurelle solide qui permette de maintenir de forts taux de croissance par habitant.

i) Action des PMA

(...)

d) Promouvoir des mécanismes financiers novateurs tels que des programmes de microcrédit pour mobiliser l'épargne et fournir des services financiers aux pauvres, notamment aux petits exploitants agricoles et aux travailleurs indépendants, et en particulier aux femmes, dans le cadre de lois et de règlements appropriés; (volver al índice)